

Zeitschrift: Nachrichten der Schweizerischen Vereinigung zur Erhaltung der Burgen und Ruinen (Burgenverein)
Herausgeber: Schweizerische Vereinigung zur Erhaltung der Burgen und Ruinen, Burgenverein
Band: 8 (1935)
Heft: 2

Artikel: Schutzzone bei der Burgruine Dorneck (Solothurn)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-156310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

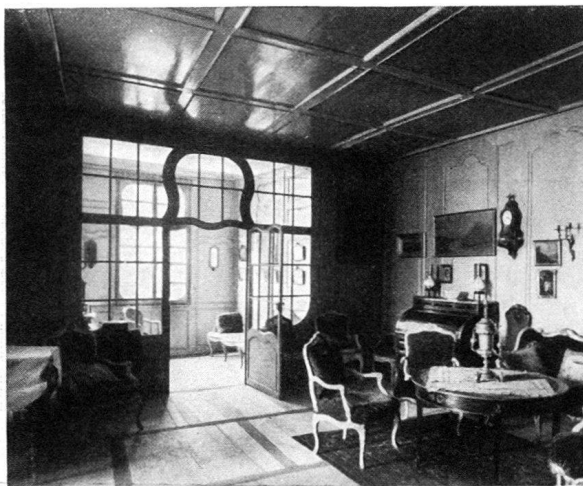
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

date de 1749; on pénètre ainsi dans la première cour d'où l'on jouit d'une vue admirable sur les Alpes vaudoises et savoisiennes. De cette cour un passage voûté conduit à la cour d'honneur, d'une intimité charmante, sur laquelle s'ouvrent la porte de la salle des gardes, celles d'anciennes prisons, des anciens fours et d'autres dépendances. Une rampe d'escaliers de pierre conduit aux appartements qui occupent tout l'étage de l'édifice.

Des nombreuses pièces, les plus remarquables sont: le salon, avec son superbe poêle de faïence et son élégant mobilier Louis XV; le grand vestibule où l'on remarque l'arche de la dime surmontée du grand panneau aux armes de tous les baillis bernois; la cuisine aux grandes dalles de pierre et à la cheminée monumentale; et, enfin, la belle salle de la bibliothèque au riche plafond boisé et dont la collection ne contient pas moins de 18 000 volumes de littérature française, en grande partie du XVIIIe siècle.

C'est tout ce riche ensemble, bâtiments et mobilier, que le Conseil d'Etat proposait au Grand Conseil d'acquérir pour l'Etat de Vaud. Mais l'autorité législative vaudoise, tenant compte des difficiles circonstances financières actuelles, n'a pas cru devoir entrer dans cette voie.

Un groupe de citoyens, émus de cette décision négative et persuadés de la nécessité de conserver pour nos descendants le superbe édifice, témoin des siècles passés, a pris l'initiative de tenter un effort pour le sauver. Leur geste a abouti, en juillet 1934, à la création d'une Association pour la conservation du Château d'Oron et de ses collections. Elle a lancé un appel au peuple vaudois, appel très



Château d'Oron. Le Grand et le Petit Salon

favorablement accueilli par tous les journaux du pays ainsi que par les autorités cantonales et communales. Elle a ouvert une souscription nationale dans le but de réunir les premiers fonds nécessaires et de poursuivre son activité par tous les moyens possibles pour obtenir la somme de Frs. 150 000.— représentant le prix qu'elle a conclu avec le vendeur.

Le Comité de cette association est persuadé que, avec des efforts persévérants, il arrivera à chef, car il a la pleine confiance qu'il peut compter sur l'appui de tous ceux qui sont attachés à leur pays, à ce qui en a fait la gloire, à ce qui fait encore, actuellement, son charme, sa grandeur et sa beauté.

Les personnes qui veulent témoigner leur généreux intérêt à la conservation de ce beau château peuvent verser leurs dons à la Banque Cantonale vaudoise à Lausanne; Compte de Chèques II/725. *Henri Kissling.*

Schutzzone bei der Burgruine Dorneck (Solothurn)

Die noch vor 15 Jahren einsam auf der Höhe thronende Ruine ist der Gefahr ausgesetzt, durch die vordringende Bebauung des Burghügels ihrer bisherigen landschaftlichen Umgebung verlustig zu gehen. Um das zu verhindern, ist für den obern Abschnitt der sogenannten Schloßmatten ein gänzlich Bauverbot und für den untern Abschnitt derselben ein beschränktes Bauverbot erlassen worden. Außerdem ist jede Art von Bau verboten, der das Landschaftsbild verunstaltet. Alle Baubewilligungen im genannten Gebiet sind nicht nur beim Gemeinderat von Dornach, sondern auch beim Regierungsrat des Kantons Solothurn einzuholen.

Man darf sich über den Beschluß der Einwohnergemeinde Dornach freuen; der häßliche Anthroposophtempel bildet ohnehin schon einen nicht zu reparierenden Flecken im Birsacker Landschaftsgemälde.

Gefahren für Frankreichs Schlösser

Es geht kaum ein Tag hin, an dem nicht ein Einbruchsdiebstahl oder eine Feuersbrunst aus einem der berühmten historischen Schlösser Frankreichs gemeldet wird. Ein Teil der Pariser Presse findet diese Vorkommnisse im höchsten Grad beunruhigend. Die Blätter werfen die Frage auf, ob es sich hier nicht um einen systematischen Feldzug einer Bande zur Vernichtung der historischen Kunstschatze des Landes handle.